Djibril, qui cumule 13 mentions sur son casier judiciaire, demande à sortir de prison pour voter, une juge lui accorde cette faveur, il en profite pour aller tabasser sa femme

10/05/2022 à 18h27



Sensible face à l'élan citoyen du détenu, une juge de l'application des peines lui a accordé une permission de sortie afin qu'il puisse se rendre dans un bureau de vote au premier tour de l'élection présidentielle française. Cependant, ce n'était qu'un leurre puisqu'il a profité de sa sortie, non pas pour aller voter, mais pour tabasser sa compagne.

Incarcéré depuis le 15 janvier dernier pour des faits de violences aggravées, Djibril Diakhite avait demandé une permission de sortie afin d'aller voter au premier tour de l'élection présidentielle. Une permission accordée par la juge d'application. Seulement, ce 10 avril, le détenu ne s'est pas rendu dans un bureau de vote, mais chez sa compagne.

Lorsque que cette dernière lui ouvrit la porte, elle fit face

à déchaînement: *“J’avais juste un drap sur moi et il m’a dit que je faisais la pute chez lui. Il m’a tiré les cheveux et m’a donné un coup au niveau des cervicales. Il m’a jeté dehors*”, raconte-t-elle. Pourtant, *“je m’occupais de son linge, je lui transmettais de l’argent, je prenais des nouvelles, je le soutenais, et je prenais soin de son frère souffrant*”, explique-t-elle.

À ce méfait s’ajoute une poursuite pour évasion, étant donné qu’il n’a pas regagné sa cellule à temps. Le procureur souligne la dangerosité de l’homme et craint des récidives puisque Djibril cumule déjà treize mentions sur son casier judiciaire. Finalement, Djibril Diakhite est condamné à huit mois ferme et il a l’interdiction d’entrer en contact avec sa compagne pour une période de deux ans.

7 sur 7